

**A établir sur papier à entête
de la société qui réalise
le projet**

**ENGAGEMENT
RELATIF A L'ECHEANCE DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS
(Article LP 951-5 du code des impôts)**

Nous nous engageons à respecter l'échéancier de mobilisation des financements prévu à l'article 951-5 du code des impôts comme indiqué ci-dessous :

Année de financement	Montants des financements mobilisés
201 ... -	
201 ... -	
201 ... -	
201 ... -	
TOTAL	

Nous nous engageons par ailleurs et le cas échéant à informer l'administration fiscale de toutes modifications susceptibles de devoir intervenir dans le respect de cet échéancier.

Fait à, le 201

Signature ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Nom et désignation du représentant légal de la société